

## Éditorial

L'analyse des chiffres de la diffusion du court métrage en salles de cinéma<sup>1</sup> a de quoi nous réjouir. Une progression de 15 points sur l'année passée, plus de variété dans les titres vus par les spectateurs, des remontées de recette donc pour nos amis qui font des courts... Tout semble aller pour le mieux dans le meilleur des mondes. Un travail est fait, qui rend possible une exposition véritable de films au format singulier, lesquels ont su créer dans les salles de cinéma l'espace de leur plein aboutissement.

Et pourtant, nous ne pouvons que continuer d'affirmer qu'énormément reste à faire. C'est que, à bien y regarder, les films sont nombreux qui, pour ne rien céder aux exigences de format que la carrière commerciale

d'un film impose, deviennent, selon les modalités de diffusion actuelles, proprement exclus de toute circulation. C'est le cas de ces films qui ne sont ni courts ni longs. Ce sont des films courts du fait de critères administratifs de répartition, mais qui ne sont pas assez courts pour être montrés en complément de programme ou dans le cadre de projection de programmes complets.

Nous consacrons notre dossier à un beau pari que nous nous sommes fixés, dans le cadre du contrat d'objectifs signé avec le CNC, pour la nouvelle année, pari qui consiste à proposer pour ces films une modalité de diffusion inédite dans la programmation de courts métrages. Le devenir de ce projet nous permettra d'éprouver d'une nouvelle manière la présence du court métrage en salles de cinéma, lequel dépend de ce qu'il peut susciter dans le regard des uns et des autres. ■

<sup>1</sup> Document édité par l'Agence et disponible sur simple demande.

## Les nouveautés présentées à Clermont-Ferrand

Comme chaque année, la presque totalité des services de l'Agence sera présente à l'incontournable festival de Clermont-Ferrand, qui a lieu du 31 janvier au 9 février. Vous pouvez nous retrouver sur notre stand et parler avec nous et de vive voix de notre travail et de nos engagements. Le personnel de l'Agence du court métrage sera au Marché du film. La rédaction de **BREF** quant à elle se trouvera dans le hall de la Maison des congrès.

Cette année, l'Agence du court métrage et Sauve qui peut le court métrage présenteront les deux projets qu'ils ont menés en commun. Le premier, c'est le DVD pédagogique, auquel nous avons consacré quelques lignes dans le précédent numéro d'**agence.court**. Réalisé avec l'APCVL, et bénéficiant du soutien du CNC, de l'ACAP et du ministère de l'Éducation nationale, de la Jeunesse et de la Recherche, il sera disponible à la vente pendant le festival. Une autre nouveauté sera présentée cette année : les grandes lignes de ce que doit devenir le portail Internet du court métrage. Les premières versions de l'habillage et de la structure de ce futur site pourront être consultées. Pour ce qui est de la mise en ligne du portail, elle sera opérationnelle dans le courant de l'année. ■

## Le catalogue R.A.DI. bientôt sur CD-rom

Les exploitants adhérents au dispositif R.A.DI. pouvaient déjà consulter les fiches techniques des films du catalogue sur Internet. Ils disposeront bientôt d'un CD-rom qui leur offrira les mêmes avantages que la consultation en ligne, avec cette possibilité supplémentaire de faire des recherches selon différents critères (thèmes, nationalité, format, durée, etc.). Cet outil leur permettra sans doute de retenir les films du catalogue qui s'accordent au mieux avec le long métrage programmé. L'ensemble du catalogue sera mis à jour chaque année, remplaçant le présent fonctionnement d'actualisation par séries de 50 fiches. ■

Contact : Karim Allag - [acmprog@noos.fr](mailto:acmprog@noos.fr)

**Toute l'équipe de l'Agence du court métrage vous souhaite une bonne et heureuse année 2003**

## dossier : Une heure tout court

Si la diffusion des films courts se porte pour le mieux, tous les films, loin s'en faut, ne semblent pas pareillement profiter de l'intérêt grandissant que suscite ce format. Certains films à la durée hybride ne sont en effet projetés que de manière marginale et épisodique. Un nouveau dispositif pour palier cette carence...

### L'exposition du cinéma

Force est de reconnaître que si, dans sa réalisation, un certain cinéma a pu, depuis bien des années, s'affranchir d'une logique du format, qui conduit bien souvent — faut-il le souligner ? —, à appréhender les œuvres de la culture comme s'il s'agissait avec elles de simples produits de consommation, il demeure que l'exposition du cinéma et de ses œuvres, si l'on ne met pas en avant quelques lieux alternatifs ou institutionnels, répond souvent quant à elle à une manière consumériste de recevoir les films.

Nombreux sont les auteurs qui, à tort ou à raison, ont décelé dans le phénomène du musée, non pas le lieu d'une célébration de l'art, mais celui de sa tranquille "mise au tombeau", le lieu de la disparition, certes pas des objets de l'art, mais du sens qui les animait et leur donnait un statut spécifique dans le monde, engagés qu'ils étaient dans la présence même de l'homme au monde. La salle de cinéma pourrait-elle pareillement être regardée comme le lieu où quelque chose qui donne au cinéma sa vitalité a cessé d'exister ? Une certaine logique d'exploitation cinématographique le donne à penser. Il faut avancer une vérité triviale : exception faite de certaines salles, qui pratiquent un réel travail de programmation, le nombre de jours où un film reste, comme on dit, "à l'affiche", le temps donc durant lequel il est exposé, est le plus souvent proportionnel au potentiel commercial dont ledit film est doué. Les films sont le plus pratiquement accessibles, qui sont considérés comme de simples consommables, et sont sujets à la dimension de digestion et donc de disparition que ce mot de consommation évoque. Les films qui pour leur part interrogent la pratique du cinéma et se mettent eux-mêmes en danger dans cette interrogation, sans se soucier immédiatement de divertir le public ni de le toucher dans son envergure la plus vaste, procèdent le plus souvent d'une exploitation fugitive et discrète, quant elle n'est pas inexistante, si bien qu'il faut reconnaître que la salle, qui est le lieu qui a vu naître le cinéma dans sa dimension la plus décisive, pourrait bien être, du fait de l'économie à laquelle elle obéit, le lieu qui progressivement le fait disparaître : un même lieu peut représenter aussi bien le berceau que le tombeau d'un même art.

En regard de cette situation économique et politique, qui mériterait d'être analysée plus en détail, il faut, non pas se plier à la logique du marché comme on plie devant un *fatum*, mais essayer d'introduire en elle de nouvelles possibilités d'exposition pour des films dont le format les mène sans détours à la marginalité. Nous pensons qu'il est possible de ménager, dans et avec des lieux qui, certes, s'efforcent déjà de proposer une résistance à la conception du cinéma comme divertissement, des espaces d'exposition pour des films qui sans cela n'auraient d'existence que spectrale.

### Une programmation régulière de films de moyen métrage

Commençons par réaffirmer que, du point de vue de la législation qui régit l'exploitation du cinéma en France, le film de moyen métrage n'existe pas. Tout film d'une durée inférieure à 60 minutes est un film de court métrage. Les films d'une durée approchant cette limite, qui connaissent une difficulté manifeste à prendre place dans les propositions de programmation de films courts, sont appelés des moyens métrages par commodité. Ils sont eux aussi, au même titre que les films de 5 à 10 minutes, des courts métrages, et il est du ressort de l'Agence de gager sur leur possible diffusion. C'est ce bel engagement que nous avons décidé de relever pour inaugurer cette nouvelle année d'activité, en lançant une opération élaborée en collaboration avec le Groupement national des cinémas de recherche et trois associations régionales : l'Association des cinémas de recherche d'Île-de-France, l'Association des cinémas de l'Ouest pour la recherche et Cinémas du sud. Cette nouvelle initiative a été intitulée **Une heure tout court**, et vise à inscrire sur nos écrans ces films de moyen métrage. Une attention toute particulière donc va être accordée, dans les mois qui viennent, aux films d'une durée supérieure à 35 minutes.

Nous avons mis en place, pour 6 films dans un premier temps, qui ont fait l'objet d'une convention particulière avec les sociétés qui les ont produits, une proposition de location visant à autoriser leur programmation régulière sur le premier semestre de cette année. Chacune des salles du dispositif — elles sont 19

à ce jour — programmera chaque mois l'un des 6 films retenus et lui consacra deux séances dans une même semaine. Chacun des films du dispositif sera ainsi projeté régulièrement, sans complément de programme, au cours d'une séance de cinéma dont le jour et le tarif sont laissés à l'appréciation des salles. L'ayant droit du film se verra rétribué à hauteur de 50 % des recettes des séances, avec une base forfaitaire de 54 € pour les deux séances. Autrement dit, nous avons essayé de mettre en place un fonctionnement semi-commercial pour des films exclus de l'économie du cinéma.

Au-delà de l'aspect promotionnel que cette opération représente pour les films, nous voulons, avec **Une heure tout court**, participer à la mise en place d'un fonctionnement alternatif de l'exploitation cinématographique. Ce premier semestre, où le dispositif va être éprouvé, sera pour montrer qu'une alternative est possible. Le projet sera une réussite si un public, fut-il restreint (nous misons sur trente à quarante spectateurs par séance), prend le temps de se déplacer chaque mois pour voir en salle de cinéma un film de court métrage et un seul.

Ce nouveau projet ne met pas seulement en avant les films, il exprime aussi une volonté des salles d'infléchir leur travail dans un sens nouveau. Chacune en effet s'est engagée moralement à projeter les six films du dispositif, si bien qu'un court métrage habitera leur grille de programmation de janvier à juin. Pour accompagner ces projections, nous avons procédé au tirage d'affiches et de plaquettes qui explicitent le sens de l'opération et pourront être distribuées au public.

Si le projet fonctionne, ce que nous souhaitons de tous nos vœux, il devrait s'étendre à de nouveaux films, vers de nouveaux lieux... ■

## Les salles

**Cinéma le Panthéon** (Paris / 75).

**ACRIF :**

**L'Écran** (Saint-Denis / 93),

**Ciné 104** (Pantin / 93),

**La Ferme du Buisson** (Noisiel / 77),

**Cinéma Jacques Tati** (Orsay / 91),

**Cinés Carné** (Saint-Michel-sur-Orge / 91),

**Les Toiles** (Saint-Gratien / 95).

**ACOR :**

**Ciné-TNB** (Rennes / 35),

**L'Eden / Le Volcan** (Le Havre / 76),

**Espace Aragon** (Oissel / 76),

**Le Café des Images** (Hérouville-Saint-Clair / 14),

**Le Théâtre** (Poitiers / 86),

**Le Moulin du Roc** (Niort / 79).

**CINÉMAS DU SUD :**

**Le Royal** (Toulon / 83),

**Le Mazarin** (Aix-en-Provence / 13),

**Cinéma Jean Renoir** (Martigues / 13),

**L'Odysée** (Fos-sur-Mer / 13),

**Le Méliès** (Port-de-Bouc / 13),

**Le Palace** (Saint-Rémi-de-Provence / 13).

**Contacts :** Didier Kiner - [acmdk@noos.fr](mailto:acmdk@noos.fr)

Stéphane Kahn - [acmsk@noos.fr](mailto:acmsk@noos.fr)

## Les films

**À la vitesse d'un cheval au galop** de Darielle Tillon / 2002 - 35 mm - coul. - 45 min - Capharnaüm productions

**Antoine travaille** de Philippe Chapuis / 2002 - 35 mm - coul. - 44 min - Château-rouge productions

**Les Filles de la sardine** de Marie Hélia / 2000 - 35 mm - coul. - 50 min - Paris-Brest production

**Nom de code : Sacha** de Thierry Jousse / 2001 - 35 mm - coul. - 37 min - Bagheera productions

**La Pomme, la figue et l'amande** de Joël Brisse / 1999 - 35 mm - coul. - 35 min - Nosy be productions

**La voie lente** de Samia Meskaldji / 2000 - 35 mm - coul. - 37 min - Elena films

Peu mis en avant, le service comptabilité, dirigé par Abdelhaq Kass, secondé par Stéphanie Cagnet, est pourtant l'un des rouages essentiels de l'Agence du court métrage.

## Le service comptabilité

Pour présenter le service comptabilité, commençons par nous arrêter à quelques chiffres significatifs. Plus de 1 650 factures ont été émises en 2002, concernant les facturations, pour le millier de demandes de locations de films auxquelles nous avons répondu et la centaine de ventes télévisées faite par la Régie TV Câble. Les autres factures émises par la comptabilité concernent aussi bien le Réseau Alternatif de Diffusion, que la location de la salle Tati, ou les insertions publicitaires dans **BREF**. Ce service a également effectué l'an passé le règlement de près de 1 000 factures auprès des différents prestataires avec lesquels nous travaillons.

Deux personnes assument la somme de travail que ces chiffres n'indiquent que partiellement. Abdelhaq Kass a la charge de traiter tout ce qui concerne la gestion comptable, c'est-à-dire l'ensemble des règlements (factures, fiches de paie, etc.). Il participe également à l'élaboration des budgets, en collaboration avec Rémi Bonnot. Stéphanie Cagnet quant à elle s'occupe, entre autres choses, de la gestion des ayants droit. C'est elle donc qui établit les bons de commande, les facturations des différentes programmations de films courts, et qui assure, tous les deux mois environ, les versements aux ayants droit des films loués.

Afin de faciliter le quotidien souvent fastidieux du service, un nouveau logiciel est actuellement en cours d'installation, qui va permettre d'automatiser un certain nombre d'opérations. Ce logiciel va en outre améliorer nos différentes prestations, aussi bien touchant le traitement des prises de commande que la régularité des versements. Cette nouvelle installation nous a permis de repenser l'ensemble des documents administratifs que nous éditons (bons de commande, factures, relevés de circulation pour les ayants droit, etc.), documents qui vont connaître un certain nombre de modifications de présentation que vous pourrez constater dans le courant de ce premier semestre.

Nous voulons rappeler pour finir que l'Agence du court métrage a toujours voulu dans son action permettre d'engendrer une économie du court métrage, c'est-à-dire permettre à ceux qui font des films courts de recevoir une rétribution pour le travail qui est le leur. Cette volonté ne serait qu'un vœu pieux si nos deux comptables n'assuraient pas chaque jour la possibilité pratique de ces versements. Qu'ils soient, une fois n'est pas coutume, salués pour ce service rendu à bien des faiseurs d'images. ■

**Contact :** Abdelhaq Kass [acmak@wanadoo.fr](mailto:acmak@wanadoo.fr)

Stéphanie Cagnet [acmsc@wanadoo.fr](mailto:acmsc@wanadoo.fr)

## Agenda des soirées de courts métrages

Avec le magazine **BREF**  
au cinéma **mk2 quai de Seine**

14 quai de la Seine - 75019 Paris  
(M° Jaurès ou Stalingrad)

les **mardis**

11 février, 8 avril,  
20 mai et 17 juin  
à 20h30.

*prix des places 6 €*

**mk2**  
Quai de Seine

Avec l'Agence du court métrage  
au **Forum des images**

Auditorium, Forum des Halles  
Porte Saint-Eustache  
(M° - RER Châtelet-les-Halles)

les 19 février, 9 avril et 17 juin 2003

**forumdesimages**

*Entrée sur invitations uniquement, réservées en priorité aux abonnés de BREF, ou à retirer à l'accueil du Forum des images dans la semaine précédant la projection.*